

LP

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2017
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille dix-sept, s'est assemblé le deux mai deux mille dix-sept au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de M. Benjamin MORIVAL, maire.

Etaient présents : (16)

M. MORIVAL, maire

M. Gavouyère, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, M. Brounais, Mme Fourage, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, Mme Plaineau, Mme Amprou, M. Labarre, M. Boucard, Mme Bernard

Absents, excusés et représentés : (8)

M. Lécureuil a donné pouvoir à Mme Mériadec

Mme Laussucq a donné pouvoir à M. Guichard

Mme Breyer-Chiché a donné pouvoir à M. Brillaud de Laujardière

Mme Paquereau a donné pouvoir à M. Brounais

Mme Guillou a donné pouvoir à M. Morival

M. Chauvet a donné pouvoir à M. Boucard

Mme Toucane a donné pouvoir à Mme Bernard

Mme Falot a donné pouvoir à M. Labarre

Absents : (3)

M. Goupil

Mme Garnier

M. Bardou

Secrétaire de séance : Mme Curaudeau

ORDRE DU JOUR

- approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2017

2017-24/compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2017-25/approbation du compte de gestion 2016

2017-26/approbation du compte administratif 2016

2017-27/affectation définitive du résultat de l'année 2016

2017-28/décision modificative n°1 du budget principal

2017-29/mise en place d'une carte affaires

2017-30/admissions en non valeur

2017-31/approbation de la convention entre le représentant de l'Etat et la commune du Pellerin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

2017-32/prise en compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique pour la détermination du montant des indemnités de fonction des élus

2017-33/autorisation de consultation des organisme bancaires

2017-34/ attribution d'une subvention de projet à l'association Le Pellerin – North Ferriby

2017-35/ mise à jour du tableau des effectifs

AMENAGEMENT URBAIN

2017-36/cession de la parcelle AA 1010 située 5 rue du château

2017-37/acquisition foncière de la parcelle AK 141

2017-38/ échange foncier pour la réalisation de la continuité piétonne reliant la rue de la Jouardais à la rue du 11 novembre 1918

2017-39/lancement d'une procédure de marché public de maîtrise d'œuvre passée sous forme adaptée pour la réhabilitation de l'école de l'Hermitage

ENFANCE – JEUNESSE

2017-40/approbation de la convention de service avec la C.A.F. de Loire-Atlantique pour la consultation d'informations de la base allocataire par l'intermédiaire du service CDAP accessible via Internet

2017-41/approbation de la convention d'objectifs entre la commune du Pellerin et les Francas de Loire-Atlantique pour la gestion et l'animation d'un accueil de loisirs éducatifs durant l'été 2017

CADRE DE VIE

2017-42/ approbation de la convention entre la commune du Pellerin et l'association « groupe mammalogique breton » pour l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris

2017-43/approbation de la convention de mise à disposition d'un terrain communal situé chemin du moulin entre la commune du Pellerin et Enedis

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la motion de soutien à la ville de Brains présentée en séance. Après explications présentées par Monsieur le Maire, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de soumettre cette délibération à l'ordre du jour.

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 6 FEVRIER 2017

Le compte rendu est approuvé par 10 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Guichard, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Plaineau,)

17 abstentions détaillées comme suit :

11 absents du jour : M. Lécureuil, Mme Laussucq, Mme Breyer-Chiché, Mme Paquereau, Mme Guillou, Mme Garnier, M. Bardou, M. Goupil, M. Chauvet, Mme Toucane, Mme Falot

4 absents le 6 février 2017 : M. Brillaud de Laujardière, Mme Paquereau, Mme Amprou, M. Labarre

2 abstentions au vote : Mme Bernard, M. Boucard

2017-24/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.

2017-25/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-26/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif tel que résumé,
- de constater que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Bouaye,
- de constater les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits,
- de reconnaître la sincérité des crédits à reporter,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-27/AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'ANNEE 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 505 201,80 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 18 voix pour, 6 abstentions (Mme Bernard, Mme Boucard, M. Labarre, Mme Toucane, M. Chauvet, Mme Falot).

2017-28/DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modification n° 1 au budget primitif 2017,
- de prendre acte des modifications des numéros d'opérations,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-29/MISE EN PLACE D'UNE CARTE D'AFFAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires pour la délivrance de la carte affaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire ce moyen de paiement,
- de valider les modalités de fonctionnement de la carte affaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-30/ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'admission en non valeur des titres de recettes présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-31/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE DU PELLERIN POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de ses annexes selon les conditions définies,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-32/PRISE EN COMPTE DU NOUVEL INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

1. de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux aux taux suivants :
 - maire : 42,7% de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - adjoints : 13,5 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - conseillers municipaux délégués : 5 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - conseillers municipaux sans délégation : 2 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Considérant en outre que la commune a été chef-lieu de canton et que ce caractère justifie l'autorisation de majoration d'indemnités de fonction prévue par les articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du code général des collectivités territoriales, soit 15 %.

2. de majorer les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints de 15 %,
3. les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,
4. les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget,
5. d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 18 voix pour, 2 abstentions (M. Boucard, M. Chauvet), 4 contre (Mme Bernard, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot).

2017-33/AUTORISATION DE CONSULTATION DES ORGANISMES BANCAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des emprunts auprès des organismes bancaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment les contrats de prêt correspondants.

Adopté par 18 voix pour, 6 abstentions (Mme Bernard, M. Boucard, M. Labarre, Mme Toucane, M. Chauvet, Mme Falot).

2017-34/ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET A L'ASSOCIATION LE PELLERIN-NORTH FERRIBY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de projet de 572 € à l'association « Le Pellerin – North Ferriby »,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-35/MISE JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer un poste sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, emploi permanent à temps non complet (24,5/35),
- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-36/CESSION DE LA PARCELLE AA 1010 SITUEE 5 RUE DU CHATEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la vente de la parcelle AA 1010 à M. Thiberge et Mme Lohou, au prix de 110 000 € net vendeur, contenant une maison d'habitation et son jardin,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 18 voix pour, 2 abstentions (M. Boucard, M. Chauvet), 4 contre (Mme Bernard, M. Labarre, Mme Toucane, Mme Falot).

2017-37/ACQUISITION FONCIERE DE LA PARCELLE AK 141

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AK 141, libre de toute occupation, pour la somme de 70 000 € nets vendeur, d'une contenance de 8 153 m², les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 voix pour, 6 contre (Mme Bernard, M. Boucard, M. Labarre, Mme Toucane, M. Chauvet, Mme Falot).

2017-38/ECHANGE FONCIER POUR LA REALISATION DE LA CONTINUITÉ PIETONNE RELIANT LA RUE DE LA JOUARDAIS A LA RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'échange foncier décrit ci-dessus ainsi que la réalisation des travaux précités pour la réalisation de la continuité piétonne,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-39/LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE PASSEE SOUS FORME ADAPTEE POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE DE L'HERMITAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le lancement d'une procédure de marché public de maîtrise d'œuvre sous forme adaptée pour la réhabilitation de l'école de l'Hermitage et ses besoins annexes (bibliothèque, salle polyvalente),
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir ainsi que tout avenant potentiel,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

adopté à l'unanimité.

2017-40/APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE PAR L'INTERMEDIAIRE DU SERVICE CDAP ACCESSIBLE VIA INTERNET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention définissant les conditions d'accès aux services de la CAF,
- d'approuver le contrat de service définissant les engagements entre la commune du Pellerin et la CAF,
- d'approuver le bulletin d'adhésion permettant à la commune du Pellerin de consulter les données issues des dossiers des allocataires,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-41/APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DU PELLERIN ET LES FRANCAS DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA GESTION ET L'ANIMATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS EDUCATIFS DURANT L'ETE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention définissant les moyens mis en œuvre pour soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs pour l'été 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'enfance, à la jeunesse et à la petite enfance, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-42/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU PELLERIN ET L'ASSOCIATION « GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON » POUR L'ETABLISSEMENT D'UN REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention présentée en séance passée avec le Groupe Mammalogique Breton,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué au cadre de vie, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-43/APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DU PELLERIN ET ENEDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

2017-44/MOTION DE SOUTIEN A LA VILLE DE BRAINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- de soutenir la commune de Brains pour permettre le passage de sa zone 2AU située à Basse Lande en zone agricole durable,
- de demander à Nantes métropole de soutenir le choix stratégique des communes dans les orientations d'aménagement et de développement de leur territoire et à les inscrire dans le PLUm.

Adopté à l'unanimité.

Fait au Pellerin, le 5 mai 2017

Le Maire,

Benjamin MORIVAL

P. Gavouyère

C. Mériadec

M.C. Curaudeau

F. Brillaud de Laujardière

P. Brounais

A. Fourage

A. Guichard

F. Fleury

D. Pilard

B. Kuliberda

I. Plaineau

G. Amprou

E. Labarre

T. Boucard

L. Bernard